

## **Comité Exécutif AILC**

**20 janvier 2022, 9h30-11h30 (EST)**

Jeudi 20 janvier 2022, 9h-30-11h30 (heure de l'est nord-américain)

Présents pour tout ou partie de la réunion : William Spurlin, Xiaohong Zhang, Kitty Millet, Sandra Bermann, Rita Schmidt, Marie-Thérèse Abdelmessih, Robert Gafrik, Toshiko Ellis, Massimo Fusillo, Isabel Gil, Haun Saussy, EV Ramakrishnan, Robert JC Young, Liedeke Plate, Irma Ratiani et Tatia Oboladze (pour la discussion sur le Congrès 2022), Kathleen Komar, Takayuki Yokota- Murakami, Mads Rosendahl Thomsen, Adelaïde Russo, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Yang Huilin, Oana Fotache-Dubalaru, Chandra Mohan, Youngmin Kim, Stefan Helgesson, Marina Grishakova, Zhang Hui, Lucia Boldrini, Anne Tomiche, Isabel Gomez, Ipshita Chanda, Marcio Seligmann, Helena Buescu.

Nicole Bergman

Sandra Bermann ouvre la réunion en souhaitant une excellente année 2022 à toutes et tous et en remerciant les participant.es de leur présence. Elle remercie Nicole Bergman, qui a mis en place tout à fait bénévolement ces réunions virtuelles et nous aide techniquement tout du long de ces deux séances. Elle remercie enfin Irma Ratiani et Tatié Oboladze pour leur présence.

Elle indique que le renouvellement du bureau de CHLEL a été accepté par le Comité Exécutif par un vote en ligne et que le compte rendu de la réunion du comité exécutif de juin 2021, dans ses versions en anglais et en français, sera bientôt mis en ligne sur le site.

### **Discussion du Congrès 2022 et rapport d'Irma Ratiani et de ses collègues**

Irma Ratiani reprend le rapport qu'elle a envoyé au comité exécutif et qui a circulé préalablement à la réunion. Toutes les informations qu'il contient sont disponibles sur le site. Les dates limites pour soumettre des propositions ont été repoussées jusqu'au 15 février.

Elle passe ensuite aux annonces, qui seront affichées sur le site, liées à la situation actuelle de la pandémie : pour l'instant, le congrès est prévu pour être hybride (des sessions en ligne et des sessions en personne – les deux types de sessions étant distincts) ; les réunions du comité exécutif en présentiel ; simplification de la procédure de paiement ; publication du programme à partir du 24 juin ; la date limite pour que les participant.es avertissent s'ils et elles viendront ou pas est le 25 mai. Irma Ratiani rappelle les règles actuelles pour l'entrée en Géorgie.

La décision sera prise le 25 avril de savoir si congrès doit passer entièrement en ligne ou s'il est maintenu en format hybride.

Irma Ratiani répond aux différentes questions :

- Robert Young interroge sur les conditions de sortie de Géorgie. Un test PCR de moins de 24 heures est nécessaire pour rentrer dans certains pays, dont les Etats-Unis. Irma Ratiani répond que les tests seront organisés sur place, dans le cadre de l'université.
- Chandra Mohan interroge sur la modalité hybride à l'intérieur des sessions de groupe. Si, dans une session de groupe, 20 participants sont présents et 10 sont à

distance, comment se passe la session ? Irma répond que le 25 mai est la date limite pour confirmation par les participant.es de leur venue. Il y aura alors séparation entre des sessions en personne et des sessions en ligne. Ce qui sera plus difficile et pour l'instant reste sans véritable réponse est de prévoir les modalités de fonctionnement d'une session de 5 personnes, prévues pour venir en personne et dont l'une serait empêchée au dernier moment et souhaiterait participer à distance.

- Isabel Gil soulève une question liée à une autre incertitude que la situation sanitaire : la situation politique et la sécurité en Géorgie, dans un contexte de tension entre la Russie et l'OTAN. Irma Ratiani répond qu'à ce jour la situation en Géorgie et entre la Géorgie et la Russie n'est pas conflictuelle. Les problèmes se situent au Kazakhstan – mais il n'y a pas de frontière avec la Géorgie. Tatia Oboladze confirme. En cas de situation conflictuelle dans laquelle la Géorgie serait impliquée, Irma s'engage à en informer le Comité Exécutif.
- Chandra Mohan pose la question de la date à partir de laquelle seront émises les invitations, afin de permettre à celles et ceux qui en ont besoin, d'obtenir leurs visas. Irma Ratiani répond qu'au moment du paiement des frais d'inscription, en retour il y aura l'envoi d'une invitation.
- Toshiko Ellis revient sur la question des sessions hybrides : elle prépare une session en personne mais une des personnes n'est pas sûre de venir. Elle demande s'il sera possible d'établir la connexion avec cette personne via zoom. Irma Ratiani répond que ce ne sera pas impossible mais qu'il ne faudrait pas qu'il y ait trop de sessions de ce type.
- Marcio Seligmann demande si, dans l'hypothèse où un membre du comité exécutif ne pourrait pas venir, il y aura la possibilité de réunions hybrides. Irma Ratiani répond que, pour les réunions du comité exécutif, c'est prévu.
- Anne Tomiche demande si les organisateurs et organisatrices de sessions de groupe peuvent individuellement organiser des sessions zoom pour inclure des participant.es qui n'auraient pas pu venir, et décharger ainsi l'équipe organisatrice du Congrès. Irma Ratiani pense que cela pourrait être possible, mais Robert Young et Lucia Boldrini soulignent qu'il y a du matériel (micro, écran) et de la technologie qui sont nécessaires pour ce type de sessions hybrides et que cela peut difficilement être fait avec seulement un ordinateur portable.

### **ECARE et Prix pour chercheurs et chercheuses en début de carrière : William Spurlin**

William Spurlin a travaillé avec Irma Ratiani pour assurer une présence importante et une bonne visibilité au Congrès aux chercheurs et chercheuses en début de carrière. Une réception de bienvenue est prévue et une session spéciale, Next Gen, a été mise en place. L'appel a été lancé mais n'a reçu, à ce jour, que 4 propositions, venant toutes du même pays et très proches les unes des autres. William Spurlin suggère donc d'étendre la date limite pour la réception des propositions jusqu'au 15 février. Il espère ainsi avoir plus de propositions.

A propos des prix pour chercheurs et chercheuses en début de carrière, qui avaient été approuvés par le comité exécutif, là encore très peu de propositions sont parvenues (1 pour le prix de traduction et 1 pour le prix pour un premier livre). William Spurlin suggère

d'étendre la date limite jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. Il engage également les membres du comité exécutif à faire de la publicité autour d'elles et eux pour ces prix.

Irma Ratiani confirme que la modification des dates limites sera intégrée sur le site du Congrès

Sandra Bermann encourage à faire fonctionner le bouche-à-oreille pour diffuser l'information. Les chercheurs et chercheuses en début de carrière n'ont pas fait de propositions parce qu'ils et elles ne sont pas au courant de l'existence de ces prix...

Lucia Boldrini s'excuse du retard pris dans l'envoi de la lettre d'information. Elle propose d'envoyer à tous les membres de l'AILC l'appel pour ces différents prix. Dès que William Spurlin lui aura communiqué le texte de l'appel, elle le diffusera rapidement.

### **Bourses de voyage : Helena Buescu**

- Le comité exécutif avait décidé, lors de sa dernière réunion, de financer les chercheurs et chercheurs en début de carrière ainsi que les chercheurs et chercheuses, à tout stade de leur carrière, dans des pays ou des contextes qui ne leur permettent pas de financer le voyage.
- Helena soulève un certain nombre de questions dans les formulations du règlement intérieur du comité qui n'a, à ce jour, pas encore été validé par le comité exécutif :
  - Qui peut bénéficier de financements ? La formulation de l'article 2 du règlement intérieur demande à être clarifiée.
  - Quel est le montant disponible pour cette année ?
  - A ce jour, Helena Buescu a reçu une demande. Quel est le calendrier de l'attribution de ces bourses ?
  - A ce jour, Helena Buescu est la seule membre du comité ;
  - La mention, dans le règlement intérieur du comité, que les votes sont décidés à la majorité simple peut conduire à des difficultés dans le cadre d'un comité de 4 personnes. Helena Buescu suggère que le ou la président.e ait une voix prépondérante.
- Paulo Horta ne voudrait pas que l'on passe trop de temps sur une discussion du règlement intérieur du comité au détriment des questions directement liées au Congrès. Il souligne que dans le contexte sanitaire actuel, beaucoup d'incertitudes pèsent sur les voyages. Qui plus est, il souligne que le système n'est pas très équitable, précisément du fait du flou du règlement intérieur. Il suggère que, plutôt que d'attribuer quelques subventions pour des déplacements qui pourraient ne pas avoir lieu *in fine*, on pourrait envisager d'exempter les étudiant.es de frais d'inscription et de les payer pour eux.
- Lucia Boldrini précise que les destinataires de ces bourses ont été clairement désignés par le comité exécutif en juin dernier et qu'il s'agit des étudiant.es, chercheurs et chercheuses en début de carrière et membres seniors dans des pays ou des contextes qui ne leur permettent pas de financer le voyage. C'est ce qui est indiqué sur le site. Elle précise également que l'article 2 du règlement intérieur ne réserve pas l'éligibilité aux membres d'associations nationales mais suggère que le site de l'AILC diffusera l'information et que l'AILC collaborera avec les associations nationales pour cette diffusion. Toutes les clarifications et reformulations pourront être faites avant de soumettre le règlement intérieur à l'approbation du comité exécutif.
- Kathleen Komar ne sait pas combien d'argent est disponible. C'est au comité exécutif de fixer un montant.

- Chandra Mohan indique qu'il y a 75 étudiant.es en Inde désireux et désireuses de venir au Congrès. Quelle est la date limite pour soumettre une demande pour une bourse de voyage ? Helena Buescu dit qu'elle n'a pas la réponse et demande au comité exécutif de résoudre les points sur lesquels il y a ambiguïté ou incertitude.
- Sandra Bermann renvoie les discussions et décisions au comité, qui sera composé, outre Helena Buescu, de Paulo Horta, Adelaïde Russo et Oana Dubalaru.

### **Elections et vote en ligne : Kathleen Komar**

Avant de passer la parole à Kathleen Komar, Sandra Bermann commence par demander à Lucia Boldrini de faire un point sur les listes d'adhérent.es et elle la remercie vivement car, malgré la surcharge liée aux problèmes de Goldsmiths College, elle a assuré la mise en place et la stabilisation des listes.

Lucia Boldrini fait état des progrès dans le nombre d'adhérent.es, permis par la mise en place du paiement individuel par carte bancaire. Plus de 150 adhésions individuelles à ce jour, 120 paiements par carte de crédit ou transfert bancaire aux trésoriers, des adhésions qui continuent à arriver de façon régulière, et 210 adhésions également liées à la Conférence de Princeton de 2021 (adhérent.es dont la carte de membres expire en avril et qui seront tous et toutes recontacté.es avant cette date pour renouveler leur adhésion). De plus, les associations nationales ont été sollicitées ou vont l'être sous peu pour l'établissement des listes. Lucia Boldrini soulève le problème des pays à faibles revenus qui ne peuvent pas payer le montant de l'adhésion, aussi modique soit-il. Lucia Boldrini demande que le comité exécutif autorise le Groupe de travail sur les Finances et les Associations Nationales ainsi que le comité en charge des élections à revoir à la baisse les frais des adhérent.es dans des pays à faibles revenus.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité des votants.

Kathleen Komar prend la parole. Elle rappelle que le comité qu'elle préside et qui a travaillé sur le vote électronique est composé d'Isabel Gil, d'Ipshita Chanda et d'elle-même. Elle remercie Lucia Boldrini pour le travail effectué sur les listes d'adhérent.es, travail qui était la condition préalable à toute possibilité de vote en ligne.

Le comité a travaillé avec une entreprise, Digimentors, avec laquelle Nicole Bergman l'a mis en relation. Il s'agit de trouver une plateforme qui permette un vote en ligne, ce qui rendra les élections beaucoup plus justes puisque les absents pourront voter. Le coût n'est pas négligeable mais le fonctionnement du système électoral sera très nettement amélioré.

Kathleen Komar pose une première question concernant le vote des étudiant.es : y a-t-il un problème à ce qu'ils et elles prennent part au vote dans la mesure où ils et elles sont membres de l'association ? Adelaïde Russo souligne que, si dans les institutions où la structure est très hiérarchisée, il pourrait y avoir une différence dans le poids du vote des étudiant.es, elle n'est personnellement pas en faveur d'un tel système. Le comité exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de la participation des étudiant.es aux élections, à voix égale avec les autres membres.

Chandra Mohan pose la question du vote des participant.es présents sur place au Congrès. Kathleen Komar répond que leur vote s'effectuerait en ligne également, soit sur leurs propres ordinateurs soit sur des ordinateurs mis à disposition sur le lieu du Congrès.

E.V. Ramakrishnan pose la question de la durée de la période de vote. Kathleen Komar répond qu'elle sera de 2 à 3 semaines avant la date du Congrès, et s'étalera donc sur une bonne partie du mois de juillet.

Kathleen Komar soumet au comité exécutif la proposition financière de Digimentors, proposition en 4 étapes, dissociables, et dont le montant total se chifferrait à 11.475\$. Kathleen Komar souligne que l'investissement est lourd mais que l'outil sera utile. Elle demande au comité exécutif d'approuver le projet de mise en place du vote électronique et les fonds demandés.

Lucia Boldrini intervient pour souligner que l'utilité ultérieure de cet outil n'est pas garantie. De fait, l'AILC a besoin de se doter d'un nouveau site internet, dans lequel les membres pourront entrer directement et voter à partir du site. Pour l'instant ce n'est pas le cas et l'outil qui sera mis en place pour cette élection 2022 ne sera pas forcément opérationnel avec un nouveau site dans lequel les membres pourront voter directement. Elle demande à ce que la discussion sur le vote électronique prenne en compte la question du site internet et des listes d'adhérent.es.

La discussion s'engage au sein du comité exécutif. Des réserves s'expriment quant à l'imprécision chiffrée de la proposition de Digimentors et à la nature précise des différentes étapes proposées (et à leur différence effective, par exemple entre l'étape 1 et l'étape 2).

Kathleen Komar demande l'approbation du comité exécutif sur le processus et sur le financement. La proposition est adoptée à la majorité (1 abstention et 1 non).

La séance est levée à 11h30 (heure de l'est nord-américain)

### **Vendredi 21 janvier 2022, 9h30-11h30 (heure de l'est nord-américain)**

Présents pour tout ou partie de la réunion : William Spurlin, Kitty Millet, Sandra Bermann, Rita Schmidt, Marie-Thérèse Abdelmessih, Robert Gafrik, Toshiko Ellis, Massimo Fusillo, Isabel Gil, Haun Saussy, EV Ramakrishnan, Robert JC Young, Liedeke Plate, Kathleen Komar, Takayuki Yokota- Murakami, Mads Rosendahl Thomsen, Adelaïde Russo, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Oana Dubalaru, Chandra Mohan, Youngmin Kim, Stefan Helgesson, Zhang Hui, Lucia Boldrini, Anne Tomiche, Isabel Gomez, Ipshita Chanda, Marcio Seligmann. Helga Mitterbauer, Marko Juvan, Xiaohong Zhang, Helena Buescu, Matthew Reynolds.

Nicole Bergman

Toshiko Ellis indique que Noriko Hiraishi, qui se sent toujours mal, ne pourra pas être présente. Sandra Bermann lui demande de transmettre les vœux de rétablissement du comité exécutif.

### **La réunion reprend à 9h30 sur la question du vote électronique, avec Kathleen Komar**

Kathleen Komar rouvre la discussion et rappelle que le vote « en personne » est impossible du fait de la nature, hybride, du congrès. Digimentors a été interrogé après la fin de la réunion du 20 janvier sur le coût de la plateforme de vote elle-même (qui viendrait s'ajouter au coût de leur prestation) mais Digimentors n'en a pas idée. Il ne leur est pas possible non plus de savoir d'avance si la plateforme serait réutilisable ou pas. Ce que l'entreprise a toutefois confirmé, c'est que la mise en place de la plateforme (pas son coût

en soi) était incluse dans la proposition financière présentée. Kathleen Komar se dit plus inquiète encore par le calendrier, très serré, que par l'argent et le coût de l'opération.

Kathleen Komar propose que son comité prenne les choses étape par étape : que Digimentors commence par voir s'il est possible de trouver, et à quel coût, une plateforme utilisable par l'AILC compte tenu de la nature du site internet et des listes d'adhérent.es.

En réponse à une question d'Adelaïde Russo suggérant d'utiliser la plateforme de la MLA, Kathleen Komar précise que la plateforme de la MLA, comme toutes celles des autres organisations consultées, exige que les membres votent à partir du site de l'organisation, ce qui n'est pas possible avec le site actuel de l'AILC.

Isabel Gil souligne qu'une autre raison qui rend une aide et un conseil techniques indispensables est la question de la protection des données. Nous avons besoin d'être guidé.es et d'avoir l'avis de professionnels sur ce point.

Lucia Boldrini rappelle que, dans l'année qui s'est écoulée, la façon dont les membres de l'AILC adhèrent a évolué, allant vers plus de membres individuels. Il devient de plus en plus nécessaire de faire évoluer le site internet aussi, et de le faire en même temps que la réflexion sur la plateforme de vote électronique. Lucia Boldrini suggère de rencontrer Digimentors avec Kathleen Komar, pour faire progresser ensemble la question du site et la question du vote électronique

Kathleen Komar présente un plan de repli et de dernier recours, dans l'hypothèse où la mise en place du vote électronique pour le congrès 2022 s'avérerait impossible. Il s'agirait de passer par des envois de messages électroniques. Le vote ne serait pas complètement anonyme, il y aurait beaucoup d'inconvénients, mais c'est une solution de repli en dernier recours.

D'autres alternatives sont évoquées (assemblée générale par zoom et vote sur zoom ; report des élections de quelques mois pour laisser le temps à la mise en place de la plateforme).

Sandra Bermann propose au Comité Exécutif de confirmer son vote de la veille et d'approuver une première phase d'exploration par Digimentors. S'il n'y a pas de plateforme compatible, la recherche s'arrêtera là. La résolution est approuvée (unanimité des votants moins une abstention).

### **Amendement aux statuts**

**Amendement aux statuts de l'AILC pour les votes par procuration : Kathleen Komar**

Dans les statuts actuels de l'AILC, le vote par procuration est possible (maximum de 2 procurations par votant). Dans l'hypothèse d'un passage au vote électronique, la notion de vote par procuration n'a plus de raison d'être. Kathleen Komar suggère de reformuler l'article concerné des statuts pour prendre en compte cette situation. Une telle modification des statuts devrait être ratifiée par l'Assemblée Générale. Kathleen Komar demande donc au Comité Exécutif de donner son aval pour qu'elle fasse une proposition de modification des statuts, qui sera présentée à l'Assemblée Générale. Le vote du Comité Exécutif est favorable à l'unanimité.

**Amendement aux statuts du comité de nomination : Isabel Gil**

Isabel Gil, présidente du comité de nomination, indique la nécessité de modifier la description du processus électoral dans les statuts du comité de nomination, description qui

à ce stade ne parle que de vote « en personne ». Il convient d'ajouter la mention du vote électronique. Faut-il garder la mention du vote en personne ? Mentionner les deux ?

Lucia Boldrini souligne qu'il faudra repenser la notion de « en personne » à propos de l'assemblée générale, telle que définie dans les statuts actuels comme l'entité des participants en personne.

Isabel Gil suggère d'attendre le résultat des premières investigations de Digimentors avant de modifier les statuts, tout en proposant la formule « by electronic means », suffisamment ouverte pour inclure les personnes votant sur place (sur ordinateur) et celles votant à distance. Le vote est repoussé à une date ultérieure.

Helena Buescu intervient pour rappeler que l'importance de décider, avant la fin de la réunion, du montant alloué au comité de subventions pour les déplacements

### **Congrès 2025 : manifestations d'intérêt et propositions**

Anne Tomiche présente la situation à ce jour : elle-même et Paulo Horta ont reçu un nombre conséquent de manifestations d'intérêt (Edmonton, Budapest, Kobe, Londres, Amsterdam, Birmingham, Tel Aviv, Association Indienne de littérature comparée) mais une seule proposition en bonne et due forme, émanant de Hankuk University of Foreign Studies (HUFS) à Séoul et portée par Yougmin Kim. Au nom du comité exécutif, Anne Tomiche le remercie chaleureusement pour cette belle proposition, très complète et détaillée. La date limite pour l'envoi des propositions avait été fixée au 15 décembre 2021. Elle souligne que, mis à part la manifestation d'intérêt de l'association indienne, qui a demandé un délai pour soumettre sa proposition, toutes les autres manifestations émanent d'organismes professionnels qui n'arrivent pas nécessairement à trouver des contacts dans les universités locales (même si, dans la mesure du possible, des noms de collègues pouvant servir de contacts leur sont transmis). Anne Tomiche propose au Comité Exécutif de reporter la date limite pour la réception des propositions finalisées, afin de donner aux collègues indiens le temps de finaliser leur proposition et, peut-être, d'en recevoir d'autres.

Paulo Horta considère que la formulation du Guide à destination des organisateurs potentiels est trop rigide en imposant qu'une institution académique soit porteuse du projet (tout en s'appuyant sur un organisme professionnel) et que si l'organisme professionnel était porteur et avait la responsabilité des pertes et des gains financiers, nous aurions plus de propositions.

Lucia Boldrini souligne que le risque avec un organisme professionnel est d'une part de faire exploser les coûts et d'autre part de transformer l'optique même du Congrès puisque le profit deviendrait le principal enjeu pour l'organisme professionnel. Elle souligne aussi que l'organisme londonien qui s'était manifesté l'avait contactée mais qu'elle n'a pas pu donner suite et que, dans le contexte actuel à Goldsmiths, organiser un Congrès est inenvisageable. Elle suggère que, pour 2028, nous commençons plus tôt la diffusion de l'information et l'appel à manifestation d'intérêt, et que nous nous efforcions de façon plus militante d'activer nos contacts.

EV Ramakrishnan et Chandra Mohan interviennent pour indiquer qu'ils ont besoin, pour pouvoir soumettre leur proposition, du soutien institutionnel de l'Association Indienne de Littérature Comparée, qui se réunit début février. C'est pour cette raison qu'ils demandent un report de la date limite.

Kitty Millet indique que pour ce qui concerne Tel Aviv, la manifestation d'intérêt n'est pas restée sans suite. Les collègues contactés sont intéressés, mais doivent surmonter l'absence de coordination des comparatistes en Israël ainsi que les conditions particulières liées à la pandémie. Ils ont besoin de temps, mais Kitty Millet ne désespère pas qu'une proposition d'Israël puisse être soumise au comité exécutif.

Puisque la seule nécessité est que le comité exécutif puisse indiquer son avis à l'assemblée générale qui aura lieu fin juillet et qui prendra la décision finale, Anne Tomiche propose de voter pour un report de la date limite de soumission des propositions au mois de juin. Cela laissera le temps de faire circuler la ou les proposition(s) au sein du comité exécutif et de voter par voie électronique. Le report de la date limite est adopté à l'unanimité des votants.

### **Organisations partenaires : Haun Saussy**

Sandra Bermann donne la parole à Haun Saussy, qui avait suggéré d'ouvrir l'AILC à d'autres organisations, proches sans être spécifiquement comparatistes, et qui pourraient être associées à nos activités. Haun Saussy indique qu'il a travaillé avec un comité fait de tous les volontaires qui se sont manifestés. Il s'agirait d'une sorte de partenariat avec ces organisations proches (associations de traductologie, d'arts du spectacle, par exemple...) : on pourrait ainsi leur proposer de présenter des conférenciers lors de nos congrès, les inviter entre deux congrès lors d'une manifestation intermédiaire (du type de la conférence de Princeton de juin 2021), envisager des projets de publication communs... Les formes de collaboration peuvent être plurielles et sont à développer. Concrètement, Haun Saussy, qui est également membre de l'ALTA (association américaine de traducteurs et traductrices littéraires), a préparé une lettre pour l'ALTA pour suggérer une telle collaboration et les inviter à explorer l'idée. Haun Saussy soumet au comité exécutif la lettre, qui a été relue et amendée par tout son comité. Son idée est que cette lettre pourrait servir de modèle pour d'autres à venir et que cela permettrait ainsi de mettre en place une procédure pour établir des partenariats : faire la suggestion à l'organisation partenaire ; obtenir l'approbation à l'échelle du comité ; puis à l'échelle du comité exécutif de l'AILC.

Chandra Mohan demande quelle différence il y a entre le comité présidé par Haun Saussy et le comité permanent travaillant aux relations avec les associations nationales. Haun Saussy répond que le comité permanent travaille avec des associations de littérature comparée et que l'objectif du comité pour le développement des relations avec des associations partenaires est précisément de travailler avec des associations qui ne sont pas spécifiquement comparatistes.

Une discussion autour de la cotisation éventuelle que paieraient ces partenaires conduit à souligner que dans le cadre d'une relation réciproque, le paiement réciproque revient à ce que le partenariat n'engage pas de cotisations financières.

Lucia Boldrini souligne que si le partenariat est, de fait, synonyme de dispense réciproque de cotisation, un bénéfice financier pourrait néanmoins résulter du fait que les membres individuels de ces autres organisations participeraient à nos congrès et donc deviendraient membres de l'AILC.

EV Ramakrishnan suggère de regarder, pour ces partenariats, du côté de toutes les associations de langues rares.

Haun Saussy demande au comité exécutif des encouragements pour continuer à tisser ce type de lien et pose la question de savoir s'il faudrait que ce comité, tout à fait informel,



devienne officiel. Le comité exécutif le remercie chaleureusement et l'encourage à continuer le travail d'établissement de partenariats.

Pour finir, Sandra Bermann revient à la question d'Helena Buescu concernant le montant à affecter aux fonds de subvention pour les voyages et déplacement ?

Aucune des donations n'a été faite pour être spécifiquement réservée aux subventions pour les voyages. Il convient donc que le comité exécutif décide du montant à allouer. La somme de 2500 dollars est proposée, dont le comité pourra disposer.

Sandra Bermann remercie tous et toutes les participant.es et met fin à la réunion à 11h30 (heure de l'est nord-américain).

Compte rendu établi par Anne Tomiche

Le 31 janvier 2022